

DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-neuf heures 30, le Conseil municipal de la commune de Mittelhausbergen s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Alexandre LORENTZ, Maire de la commune.

Étaient présents : LORENTZ ALEXANDRE, FORLER BRIGITTE, SCHLICHTER PASCAL, HIGI CHRISTIANE, GANGLOFF HENRI-PIERRE, FORESTIER ADRIEN, GALL ALEXIA, CAGNINA MARC, STOLL VALERIE, RIVIERE BAPTISTE, HILSEBEIN SARAH, SPANGENBERGER GREGORY, HUCKERT KATIA, HUCK BRIGITTE, HEITZ PATRICIA, WURTZ YVES, OSSWALD NICOLE.

Ont donné pouvoir : ERATH DIDIER à WURTZ YVES - FUNFROCK PHILIPPE à SPANGENBERGER GREGORY

Secrétaire de séance : Henri-Pierre GANGLOFF

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 19 / Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17 / Nombre de votants : 19

Date de la convocation : 27 octobre 2023

DM N°064/2023 – RECETTES EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu pour le Conseil de délibérer pour constater l'encaissement des sommes suivantes au profit de la commune au compte 7788 produits exceptionnels divers, Société ETM, sur le marché 0114, il subsiste des retenues de garantie pour un montant total de 1.707,44 euros. La liquidation judiciaire de l'entreprise a été prononcée le 19 mai 2015. Vu l'ancienneté de la procédure, le remboursement à l'entreprise n'est plus possible.

Société CILIA SN, sur le marché périscolaire de 2018, lot n°8, il subsiste une retenue de garantie pour un montant total de 368.05 euros.

La liquidation judiciaire de l'entreprise a été prononcée le 19 novembre 2019, vu l'ancienneté de la procédure, le remboursement à l'entreprise n'est plus possible.

Il s'agit pour le Conseil d'approuver la constatation de l'encaissement de ces sommes, d'autoriser M. Le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la constatation de l'encaissement de ces sommes,
- Autorise M. Le Maire à signer les documents afférents à cette délibération.

Pour extrait conforme, le 06 novembre 2023

Le Maire, Alexandre LORENTZ

